Envoyé en préfecture le 11/05/2021 Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D¹ ID : 083-268300563-20210324-D_2021_14-DE **DE SAINT CYR SUR MER**

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-14

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice: 13 Présents

10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Exprimés : 11 dont 1 représenté

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER

Réuni à l'Espace Provence – 14. Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous

la présidence de Monsieur le Président

OBJET:

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE

MMES COURTIER - DUVAL - GUIROU - MANOUKIAN - NEVIERE - ORSINI -

ADHESION AU SAMAT - TROGNO **SICTIAM**

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI

(SYNDICAT MIXTE Mmes ALIMI - SCARSO

D'INGENIERIE POUR LES **COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS**

DES ALPES ET DE LA MEDITARRANEE)

Assistent: Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S. Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Monsieur le Président informe le Conseil que le CCAS s'est rapproché du SICTIAM, syndicat mixte régional proposant une offre de services globale pour l'informatique et le numérique.

La Commune, via la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume adhère déjà à ce syndicat mais le CCAS étant un établissement public, il doit adhérer séparément pour pouvoir bénéficier de ces services qui permettent :

- De réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SICTIAM, dans lesquels le CCAS pourra puiser à sa convenance ;
- De bénéficier des capacités et compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets;
- Et, enfin, de trouver appui dans les domaines d'intervention qui sont les siens, à la fois s'agissant des applications fonctionnelles, que de l'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance, par exemple un accompagnement au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données – mise en conformité obligatoire depuis le 25 mai 2018). Le SICTIAM serait le DPO externalisé du CCAS (Délégué à la Protection des Données), en lien avec la CNIL.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021 Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le

ID: 083-268300563-20210324-D 2021 14-DE

Monsieur le Président propose au Conseil de bien vouloir :

Approuver l'adhésion du CCAS au SICTIAM,

Désigner Monsieur Bruno BAIXE en qualité de délégué titulaire, et Madame Astrid MANOUKIAN en qualité de déléguée suppléante, appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,

Mandater le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier pour la validation des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, ADOPTE l'exposé qui précède, APPROUVE l'adhésion du CCAS au SICTIAM, DESIGNE Monsieur Bruno BAIXE en qualité de délégué titulaire, et Madame Astrid MANOUKIAN en qualité de déléguée suppléante, appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,

MANDATE le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier pour la validation des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme
Par délégation,
La Vice-Présidente

Signature électronique

Pascale GUIROU.